

Modalités pratiques Electro Brain 2026-2027

Organisation de l'épreuve pratique par l'école ou le centre de formation

Type de document	Modalités pratiques pour les écoles et centres de formation.
Objectif	Modalités pratiques destinées aux écoles qui organisent elles-mêmes l'épreuve pratique dans leur établissement.

Important

Ce document décrit les dispositions organisationnelles, administratives et pratiques. Les modalités techniques seront disponibles sur notre site internet.

1. Objectif du présent document

Ce document rassemble les informations dont vous avez besoin pour organiser vous-mêmes l'épreuve pratique Electro Brain dans votre établissement.

Il précise le rôle de l'école/du centre, les attentes vis-à-vis de l'évaluateur, l'organisation pratique, la période à laquelle se déroulent les épreuves, le traitement des résultats et les conditions préalables à une bonne organisation.

La partie technique ne fait pas partie du présent document. Toutes les informations à ce sujet figurent dans les modalités techniques.

2. Cadre d'Electro Brain

Electro Brain est l'épreuve sectorielle qui permet d'évaluer les compétences des élèves et apprenants des filières électrotechniques.

L'épreuve est basée sur les profils SFMQ de l'installateur électricien résidentiel et de l'installateur électricien industriel.

Avec Electro Brain, Volta souhaite soutenir les écoles, centres de formation, élèves, apprenants et employeurs dans l'identification objective des compétences techniques.

3. Public cible

Les groupes cibles suivants peuvent participer à Electro Brain :

- les jeunes provenant de l'enseignement secondaire de plein exercice de sixième ou septième année,
- les jeunes en formation en alternance (CEFA, IFAPME, efp, ZAWM),
- les étudiants de l'enseignement pour adultes,
- les chercheurs d'emploi en formation.

4. L'épreuve technique

Electro Brain se compose de deux volets : une épreuve théorique et une épreuve pratique. Les deux volets participent au résultat final.

L'épreuve théorique est organisée en ligne dans l'école ou le centre de formation. Le candidat passe cette épreuve au moins un jour avant l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique est organisée par l'école et dans l'école et est évaluée sur la base de la grille d'évaluation fournie par Volta et selon des critères objectifs. L'évaluation porte notamment sur la sécurité, la qualité d'exécution et le bon fonctionnement de l'installation.

5. Inscription

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription disponible sur notre site internet. Il est important que ce formulaire soit complété dans son intégralité.

La date limite pour s'inscrire est fixée au 15 janvier 2027.

Après le traitement de l'inscription, Volta transmet un lien donnant accès à l'épreuve théorique.

L'épreuve théorique reste accessible au candidat pendant une période maximale de 90 jours calendrier.

Les candidats qui passent l'épreuve pratique entre le 01/02/2027 et le 31/03/2027 doivent s'inscrire au plus tard le 29 janvier au moyen du lien transmis par Volta.

Les candidats qui passent l'épreuve pratique après le 31/03/2027 doivent s'inscrire entre le 01/04/2027 et le 15/04/2027.

Étant donné que l'épreuve pratique est organisée par l'école ou le centre de formation, il n'est pas nécessaire de choisir un lieu via le formulaire d'inscription.

6. Période et planification

L'épreuve pratique doit être organisée entre le 1^{er} février 2027 et le 31 mars 2027 si l'école souhaite avoir la chance que l'un de ses candidats participe à Electro Skills.

Si vous ne souhaitez pas participer à Electro Skills, l'épreuve pratique peut également être organisée après le 31 mars 2027, à condition que cela ait lieu avant le 15 juin 2027.

Vous planifiez l'épreuve pratique dans la période applicable. Celle-ci ne doit pas nécessairement se dérouler en une seule journée.

Indiquez ce choix dans le formulaire d'inscription.

Dès que la date est fixée, informez-en Volta par e-mail afin que nous puissions vous transmettre le formulaire d'évaluation.

7. Modèle d'organisation : épreuve à l'école/au centre

Dans ce modèle d'organisation, vous organisez vous-même l'épreuve pratique.

Vous assurez l'organisation pratique dans votre établissement, la disponibilité du local et du matériel, la supervision d'une exécution sûre et la désignation d'un ou plusieurs évaluateurs.

8. Rôles et responsabilités

En tant qu'école/centre, vous êtes responsable de la bonne organisation de l'épreuve pratique dans votre établissement.

L'évaluateur procède à l'évaluation sur la base des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation fournis par Volta.

Nous n'avons aucun rôle d'évaluation dans l'épreuve pratique et ne sommes pas responsable des cotes attribuées.

9. Évaluateur et Train-the-trainer

L'évaluateur peut être un enseignant, un employeur d'une entreprise de stage, un ancien enseignant ou toute autre personne ayant les compétences pour assurer ce rôle.

Toute personne agissant comme évaluateur doit obligatoirement participer à un Train-the-trainer en ligne. Cette formation présente les critères d'évaluation, l'utilisation de la grille d'évaluation et les modalités pratiques.

Vous pouvez également faire appel à un évaluateur existant. Nous disposons d'une base de données d'évaluateurs disposés à réaliser l'évaluation à l'école/au centre. Les éventuels coûts y afférents sont à la charge de l'école/du centre. Toutes les modalités pratiques sont convenues directement entre l'évaluateur concerné et l'école/le centre de formation.

10. Local et infrastructure

L'école/le centre prévoit un local approprié où l'épreuve pratique peut se dérouler en toute sécurité et de manière ordonnée.

Pour une épreuve comptant 20 participants, le cahier des charges existant prévoit un local de 50 m² à 75 m².

Un espace de circulation suffisant doit être prévu entre les postes de travail. Les participants ne peuvent pas être dos à dos et doivent pouvoir travailler en toute sécurité.

Une zone est prévue pour les câbles, le matériel de réserve, les outils et, le cas échéant, du matériel complémentaire.

11. Équipements électriques

Le local dispose d'un raccordement triphasé 3x400V+N+T.

Les exigences techniques concrètes, la liste du matériel et les schémas sont repris dans l'annexe technique.

12. Sécurité et EPI

L'école/le centre veille au respect des consignes de sécurité.

Les candidats portent les équipements de protection individuelle requis pendant l'exécution de l'épreuve pratique.

La sécurité fait partie de l'évaluation de l'épreuve pratique.

13. Responsabilité et accidents

En tant qu'école/centre de formation, vous êtes entièrement responsable de l'organisation, de l'encadrement et de l'exécution en toute sécurité de l'épreuve pratique.

Vous veillez à ce que l'épreuve soit organisée conformément aux prescriptions de sécurité en vigueur, aux procédures internes et aux obligations légales. Cela comprend notamment la supervision des candidats, l'utilisation correcte du matériel et des outils, le respect des consignes de sécurité et le port des équipements de protection individuelle requis.

Volta n'est pas responsable des éventuels accidents, dommages ou incidents survenant lors de la préparation, de l'organisation, de l'exécution ou de l'évaluation de l'épreuve pratique à l'école/au centre.

14. Évaluation et enregistrement des résultats

L'épreuve pratique est évaluée sur la base de critères objectifs.

L'évaluation s'effectue au moyen de la grille d'évaluation fournie par Volta.

Les résultats de l'épreuve pratique sont combinés par Volta avec ceux de l'épreuve théorique, puis transmis à l'école/centre de formation.

15. Checklist pratique pour l'école/le centre

Élément	Action de l'école/du centre	Statut
Inscription	Inscrire les candidats.	☐
Choix du modèle d'organisation	Indiquer dans le formulaire d'inscription si vous souhaitez organiser vous-même l'épreuve pratique dans votre établissement.	☐
Épreuve théorique	Faire passer l'épreuve théorique au moins un jour avant l'épreuve pratique.	☐
Planification de l'épreuve pratique	Fixer la date de l'épreuve pratique dans la période applicable.	☐
Notification à Volta	Informar Volta par e-mail dès que la date de l'épreuve pratique est fixée afin que le formulaire d'évaluation puisse être transmis.	☐
Évaluateur	Désigner un (ou des) évaluateur(s) : enseignant, employeur d'une entreprise de stage, ancien enseignant, évaluateur externe ou évaluateur issu de la base de données de Volta.	☐
Train the Trainer	Vérifier si l'évaluateur va suivre ou a déjà suivi le Train-the-trainer obligatoire.	☐
Local et postes de travail	Prévoir un local approprié avec un espace de circulation suffisant entre les postes de travail et un aménagement sécurisé.	☐
Zone matériel	Prévoir une zone pour les câbles, le matériel de réserve, les outils et, le cas échéant, le matériel complémentaire.	☐
Raccordement électrique	Contrôler la disponibilité d'un raccordement triphasé 3x400V+N+T.	☐
Annexe technique	Préparer le matériel, les outils, les schémas et les instructions techniques dès que l'annexe technique est disponible.	☐
Sécurité et EPI	Vérifier que les consignes de sécurité sont respectées et que les candidats disposent des EPI requis.	☐
Supervision de l'exécution	Veiller à une exécution en toute sécurité, à l'utilisation correcte du matériel et au respect des procédures internes.	☐
Évaluation	Utiliser correctement la grille d'évaluation et évaluer sur la base des critères fournis par Volta.	☐
Enregistrement des résultats	Enregistrer les résultats de l'épreuve pratique afin qu'ils puissent être combinés avec ceux de l'épreuve théorique.	☐
Suivi	Assurer le suivi des résultats et communiquer les documents ou	☐

Élément	Action de l'école/du centre	Statut
	informations aux candidats conformément aux accords ultérieurs.	